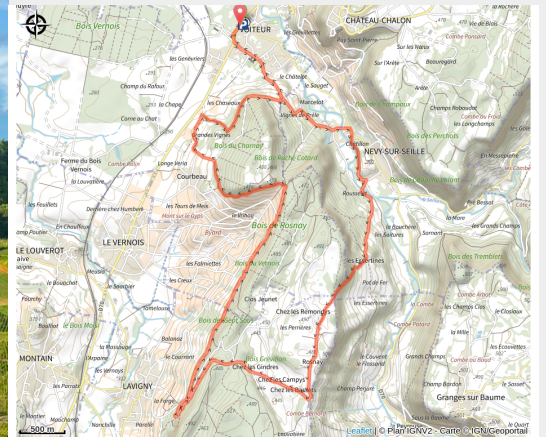


# Ravallac - 7R

Bresse Haute-Seille



Château-Chalon depuis les vignes de Voiteur (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



**Ce parcours VTT entre nature, patrimoine et histoire vous plonge au coeur de la Haute-Seille et ses coteaux abrupts avec quelques belles portions de singles !**

**Suivre le balisage n°7 rouge**

## Infos pratiques

---

Pratique : VTT/VTAE

---

Durée : 2 h

---

Longueur : 15.1 km

---

Dénivelé positif : 550 m

---

Difficulté : Difficile

---

Type : Boucle

---

Thèmes : Histoire et patrimoine, Naturel, Oenologique

# Itinéraire

**Départ** : Voiteur

**Arrivée** : Voiteur

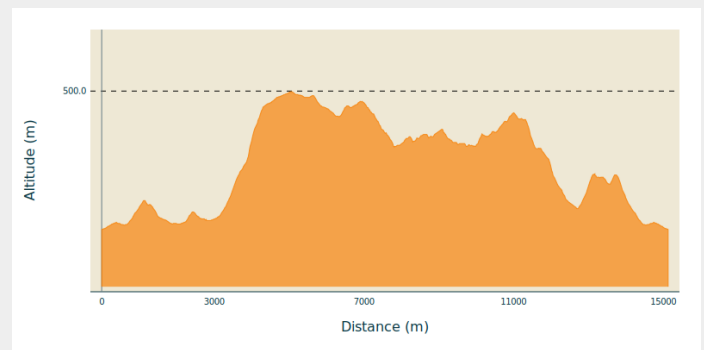
**Balisage** : 🚩 Boucle VTT

**Communes** : 1. Voiteur

2. Nevy-sur-Seille

3. Lavigny

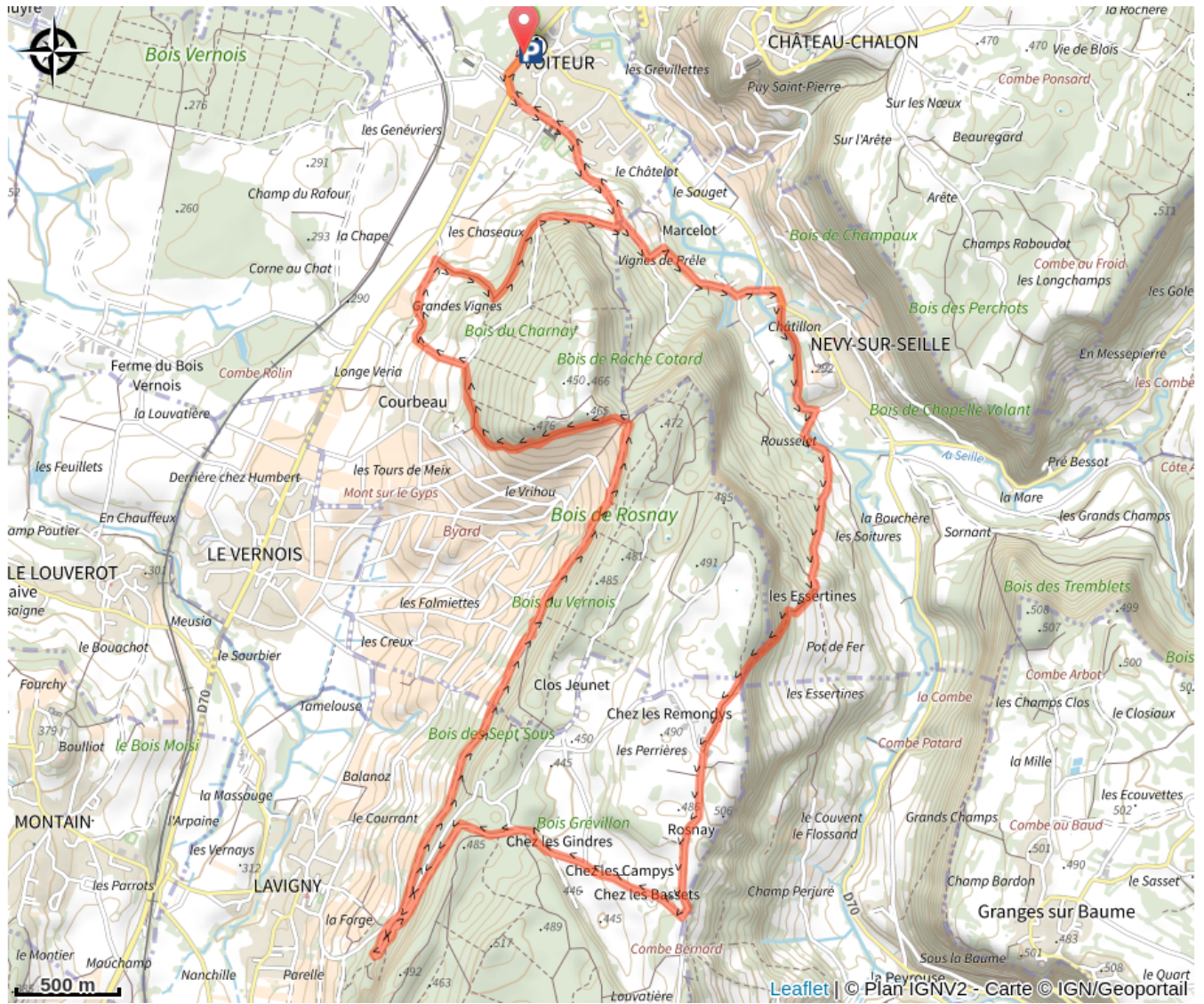
## Profil altimétrique



Altitude min 257 m Altitude max 499 m

Au départ de Voiteur, le parcours remonte le cours de la Seille sous les roches du village de Château-Chalon perché en sentinelle au dessus des vignes. Après l'ascension des pentes abruptes aux portes de Nevy-sur-Seille, le sentier s'étire sur le paisible plateau de Rosnay. Au XVIème siècle, les bois de Rosnay furent le refuge des parents de Ravailac, persécutés après l'assassinat d'Henri IV par leur fils. En descendant la côte des Buis, de l'autre côté du plateau, l'itinéraire domine les vignes de Lavigny et du Vernois et au loin, les plaines de la Bresse Jurassienne.

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques

## VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

## **Recommandations**

Parcours accessible au VTTAE sans changement de difficulté (reste rouge)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaillon, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

## **Comment venir ?**

## Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la D70 en direction de Le Vernois puis en direction de Voiteur.

## Parking conseillé

Parking de l'Office du Tourisme de Voiteur

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## **APPB Reculées de la Haute Seille**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr)

FR3800680 - Reculées De La Haute Seille

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand corbeau, Grand-duc d'Europe, Martinet à ventre blanc, Hironde des rochers, Hironde de fenêtre, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant des habitats de falaise, d'éboulis, de pelouse et de forêt de pente.

Dans ce périmètre, est interdit :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique des activités sportives et de loisir sur les parois rocheuses : l'escalade, y compris la descente en rappel, le canyoning à l'exception de la zone équipée à « Sermu ».

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - CÔTE DES BUIS**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Côte des Buis sur la commune de Lavigny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

### **Lieux de renseignement**

**Office de Tourisme JurAbsolu**  
3 Place de la Mairie, 39210 VOITEUR  
contact@jurabsolu.fr  
Tel : 03 84 44 62 47  
<https://www.jurabsolu.fr/>

